



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 26 AVRIL 1766.

De LISBONNE, le 11 Mars.

Le Roi, voulant étendre de plus en plus la culture des grains dans le Royaume, vient de rendre une nouvelle Ordonnance par laquelle il est enjoint aux habitans des Bourgs de *Torres-Vedras*, d'*Alemquer*, d'*Anadra*, de *Mogafores*, d'*Arcos*, d'*Avelans-de-Caminho* & de *Fermentelos*, dans la Province d'*Estramadure*, d'arracher sans delai toutes les vignes qui sont au bas des côteaux de leurs Territoires, & de se conformer, à cet égard, au Règlement du 26 Octobre de l'année dernière.

Par une autre Ordonnance, il est enjoint à tous les Administrateurs, Fermiers, Rentiers, Trésoriers & Receveurs des biens confisqués, tant de ceux qui ont été reconnus coupables de l'attentat commis contre Sa Majesté

en 1758, que des Jésuites, qui ont été renvoyés du Royaume, de porter dorénavant au Trésor Royal & d'y délivrer, au Trésorier en chef, tous les produits de leur recette, dont ils tiendront des comptes séparés, conformément à ce qui se pratique au même Trésor à l'égard des biens de toute autre nature. La régie des biens dont il est question, avoit été jusqu'ici subordonnée au Secrétaire d'Etat ayant le Département des Affaires de l'intérieur du Royaume.

De ROME le 12. Avril.

Le Comte de *Rosenberg* est reparti la nuit du 6 au 7 de ce mois pour *Florence* extrêmement satisfait des marques de distinction avec lesquelles il a été ici reçu par tout.

Le surlendemain 8 le Baron de *S. Odil*, Conseiller Intime de Monseigneur l'Archiduc *Leopold* Grand Duc de *Toscane* a remis à Sa Sainteté dans une

Au-

Audience qu'il a eue d'Elle, ses nouvelles lettres de Créance en qualité de Ministre Plénipotentiaire de Son Altesse Royale.

Les Recteurs des Colleges *Anglois* & *Ecoffois* de cette ville le Prieur de *S. Sixte le vieux* & de *S. Clement* & le Gardien de *S. Izidore* ayant jugé qu'ils devoient accorder au Prince *Stuard* dans leurs maisons respectives un traitement contraire aux intentions du *S. Pere*; Sa Sainteté les a privés de leurs emplois, & leur a fait ordonner de partir de *Rome*.

Les lettres de *Corse* portent que *Paoli* a fait défendre à tous les habitans de l'Isle d'entretenir à l'avenir aucun commerce avec les Troupes *Françoises*, en ordonnant en même tems à toute la nation de s'armer & de se tenir prête à marcher. On croit que le mécontentement de *Paoli* vient de ce qu'on a fait exécuter de la part des *Genois* à *Ajaccio* deux personnes (le pere & le fils) comme coupables de crimes capitaux, & de ce qu'il prétend que les *François* ont donné les mains à cette exécution.

De VERSAILLES le 12 Avril.

L'état de la Reine est à peu près le même qu'il étoit ces jours derniers.

Le 8 de ce mois, le Roi chassa le vol en allant à son Château de *Choisy* d'où Sa Majesté est revenue ici le lendemain.

Le Marquis de *Barbantane*, l'un des Chambellans du Duc d'*Orléans* & nommé Ministre Plénipotentiaire du Roi auprès du Grand-Duc de *Toscane*, a eu l'honneur d'être présenté à Sa Majesté, en cette qualité, par le Duc de *Praslin*.

De PARIS le 14 Avril.

Le sieur *Gallatin*, premier Syndic de la République de *Geneve*, a fait la Réponse suivante au Discours du Chevalier de *Beauteville*.

„ TRES-ILLUSTRE ET TRES-EXCELLENT SEIGNEUR, „

„ L'Intérêt que le Roi daigne pren-

dre à nos dissensions, son desir de voir rétablir au milieu de nous une paix durable, & les assurances que *V. E.* vient de nous donner d'une manière si touchante des sentimens de Sa Majesté pour cet Etat, portent la consolation dans nos cœurs & les pénètrent de la plus vive & de la plus respectueuse reconnoissance. „

„ Depuis que cette République existe, elle a constamment été honorée de la bienveillance des Rois *Tres-Christiens*; mais elle n'en a jamais reçu des marques plus éclatantes, que de l'Auguste Monarque auquel la voix de son Peuple a déferé le nom de *Bien-Aimé*. La bonté de ce grand Prince ne scauroit être bornée par les limites de son Royaume; il daigne encore s'occuper du bonheur de ses voisins, & loin de leur rendre sa puissance formidable, il ne la déploie que pour gagner leurs cœurs par ses bienfaits. „

„ Dans le tems où notre Patrie étoit en proie aux horreurs d'une guerre civile, c'est à la médiation du Roi, & à celle des Louables Cantons de *Zurich* & de *Berne*, que nous fîmes redevables d'un Règlement qui établissoit sur les fondemens les plus solides les droits respectifs des différens Ordres qui composent le Gouvernement de cet Etat; & Sa Majesté, pour rendre notre bonheur inaltérable, voulut bien en garantir l'exécution, conjointement avec ses illustres Co-Médiateurs. „

„ Nous avons goûté pendant vingt-cinq ans les doux fruits de ce Règlement salutaire: la prospérité publique & particulière, caractère sûr d'une administration légale & modérée, sembloit être parvenue à son comble, lorsque nous avons vu la division naître & s'accroître par un progrès qui étonnera notre postérité. Occupés à maintenir le dépôt sacré que la Loi nous avoit confié, nous avons eu la douleur de voir une partie de nos Concitoyens méconnoître la pureté

de nos intentions. Blessés de la manière la plus sensible pour des Magistrats vertueux, & craignant que la constitution sur laquelle reposent la liberté & le bonheur de tous les Membres de l'Etat ne fût renversée, nous avons été forcés de recourir aux Puissances qui l'ont garantie. „

„ Dans le cours de ces tristes conjonctures, nous avons reçu les preuves les plus touchantes de la bonté du Roi. Dès le mois d'Avril dernier, Son Excellence Monsieur le Duc de Praslin nous fit donner les assurances les plus affectueuses de l'intérêt que Sa Majesté daignoit prendre à nos troubles & au maintien de notre constitution. Ces assurances nous ont été réitérées à l'arrivée de M. Hennin, Résident de Sa Majesté auprès de notre République, & toute la conduite de ce Ministre a été une preuve continuelle de la bienveillance du Roi. Enfin, Sa Majesté a mis le comble à ses bienfaits & à notre reconnoissance, en acquiesçant à la demande que nous lui avons faite de maintenir le Règlement de l'illustre Médiation, & en choisissant pour cet effet un Ministre aussi distingué par ses vertus que par sa naissance & par la caractere éminent dont il étoit revêtu. „

„ Qu'il est heureux pour nous, très Illustre & très-Excellent Seigneur, de voir réunir dans votre personne tout ce qui peut contribuer au succès de la commission dont vous êtes chargé, cet esprit d'impartialité si propre à vous concilier la confiance de tous les Ordres de l'Etat, cette noble franchise qui est la véritable politique du Négociateur appelé à traiter avec des hommes libres, cette dextérité qui sçait persuader les esprits les plus prévenus ! „

„ C'est avec de tels avantages que V. E. travaillant de concert avec les dignes Ministres de nos généreux Alliés, dissipera les illusions, vaincra les préjugés, ramenera tous les Citoyens aux vrais principes de la constitution

& fixera pour jamais parmi nous la paix & le bonheur. Nous prions V. E. d'être convaincue de notre déférence pour ses sages conseils, & nous ne sçaurions assez la remercier des favorables dispositions qu'elle vient de nous manifester. „

„ Vivement touchés des bienfaits du Roi, c'est dans l'effusion la plus sincère & la plus respectueuse de nos cœurs, que nous renouvelons à V. E. nos vœux ardens pour la gloire & la prospérité du regne de Sa Majesté, pour la conservation de sa Personne sacrée, pour celle de la Reine son auguste épouse, de Monseigneur le Dauphin & de toute la Famille Royale. „

„ Nous n'oublierons jamais les bons & généreux offices de S. E. Monsieur le Duc de Praslin ; veuille le Ciel conserver à la France un Ministre aussi respectable & couronner son administration des plus heureux succès. „

„ En faisant des vœux pour vous, très-Illustre & très-Excellent Seigneur, nous croyons en faire pour nous mêmes. Veuille le Tout-Puissant fortifier la santé de V. E. répandre sur son illustre personne ses plus précieuses faveurs, & qu'après avoir glorieusement rempli le ministère de paix dont elle est chargée, comblée des bénédictions d'un Peuple auquel elle aura appris à sçavoir être heureux, elle jouisse pendant une longue suite d'années d'une constante prospérité. „

De LONDRES le 8 Avril.

Hier, les deux Chambres reprirent leurs Délibérations. Les Pairs en Committé approuverent les Bills du Cidre & de la lavée d'une somme par Emprunt ou Billets d'Echiquier. De leur côté, les Communes lûrent pour la première fois un Bill, tendant à appliquer 150 mille liv. sterl. à la Solde & aux Uniformes de la Milice pendant cette année, ouïrent & consulterent quelques Négocians sur les moyens d'améliorer & d'étendre

le Commerce entre la *Grande-Bretagne* & l'*Amérique*; firent des progrès sur cet objet & résolurent qu'il en seroit délibéré ultérieurement dans la huitaine.

La liquidation des Comptes pour livraisons à l'Armée Alliée pendant la dernière guerre en *Allemagne*, fait plaisir au Gouvernement & à la Nation. Au-lieu de 7100 mille livres sterl., non compris 1800 mille liv. de dédommagement au Landgrave de *Hesse*, & qui faisoient à la charge de la Nation une prétention de 8900 mille liv. la Commission Royale, en distinguant ce qui est légitimement dû d'avec ce qui est exorbitamment exigé, a réduit ces prétentions, l'une à 1100 mille, & l'autre à 150 mille liv.; de sorte que les sommes, accordées avant la dernière séparation du Parlement, servent à éteindre toutes demandes quelconques sur l'article de la dernière guerre en *Allemagne*, lesquelles sommes on compte pouvoir être payées sur la fin de l'année courante.

Le Ministère va redoubler d'activité pour engager l'*Espagne* à convenir du paiement des Billets touchant la rançon de *Manille*, & l'engager à procéder à cette opération à l'exemple de la *France* avec laquelle on a réglé le paiement des Billets du *Canada*.

Les Négocians de *Bristol* ont adressé au Duc de *Grafton*, au Général *Conway*, au Marquis de *Rockingham* & à d'autres Ministres des Lettres de remerciement pour avoir contribué de leurs soins à la révocation de l'Acte des Timbres; révocation si favorable au Commerce de ce Royaume & de ses Colonies.

Les Vacances de *Pâques* se sont passées, sans qu'il y ait eu dans le Ministère aucun des changemens, auxquels on s'étoit attendu, & il n'est pas probable qu'il s'en fasse pendant cette Séance du Parlement.

D'AMSTERDAM le 14 Avril.

Jeudi dernier, Mr. Thomas *Hoope* fut introduit dans toutes les Chambres

de la Compagnie des *Indes-Orientales* en qualité de représentant de S. A. S. le Prince *Stadhouder*. Le soir, il reçut à cette occasion les Complimens d'un grand nombre de personnes du premier rang.

Les Directeurs & Principaux-Participans de la Compagnie des *Indes-Occidentales* ont nommé une Députation, qui partira d'ici demain pour la *Haye*, où elle aura l'honneur le 17 ou le 18 de ce mois de remettre au Sérénissime Prince *Stadhouder* le Diplôme de Directeur & Gouverneur-Général de la dite Compagnie. Cette Députation est composée; de la part d'*Amsterdam*, de six personnes: de la part de *Zelande*, de deux: de la part de la *Meuse*, d'une: de la part du Quartier du Nord, d'une; de la part de *Groningue*, d'une, de la part des Principaux-Participans d'*Amsterdam*, de cinq; de la part de *Zelande*, de deux; de la part de la *Meuse*, d'une; de la part du Quartier du Nord, d'une en tout de 20 & elle sera accompagnée de l'Avocat-Général de la Compagnie.

On apprend de *Dort* que Mr. *Thierry Roos*, Lieutenant-Amiral de *Hollande* & de *Westfrise* au Collegé d'Amirauté de la *Meuse*, y étoit mort le 8 de ce mois dans la 75^{me}. année de son âge.

De VIENNE le 26 Avril.

Madame l'Archiduchesse *Marie-Christine* & le Prince sont Epoux sont venus ici de *Presbourg* Mercredi dernier au matin & y sont retournés le même jour après avoir diné à la Cour.

On a gravé sur une plaque de marbre l'inscription suivante dans la Chapelle de *Schloss-hoff*.

IN RELIGIOSISSIMO HOC SACRARIO
MARIA CHRISTINA AUSTRIACA
MAGNANIMA PRINCEPS REGIA
PRINCIPI ITEM REGIO
ALBERTO AUGUSTO SAXONICO,
AUSPICATISSIMIS DUCEBATUR TAE-
DIS.

D. VIII. APR. MDCCLXVI.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 26. AVRIL 1766.

Suite des nouvelles de MADRID du 27 Mars.

Voici quelques circonstances ultérieures de l'émeute, dont on a déjà parlé.

Le 23, sur les quatre heures après-midi, une troupe de mutins parut dans les rues de cette Ville avec des chapeaux détrouffés & des manteaux longs. Après avoir forcé la garde qui avoit voulu les arrêter, ils insultèrent la maison du Gouverneur du Conseil & celle du Marquis de *Squillace*, Ministre des Finances: ils cassèrent toutes les lanternes & obligèrent toutes les personnes qu'ils rencontroient, soit à pied soit en voiture, à rabaisser les ailes de leurs chapeaux. Vers les neuf heures du soir, on détacha du Palais du Roi quelques patrouilles de Cavalerie & d'Infanterie qui dissipèrent peu à peu les mutins, & à minuit la tranquillité fut entièrement rétablie dans tous les quartiers de la Ville.

Le lendemain, à sept heures du matin, le Peuple s'ameuta de nouveau & plus de trente mille séditieux, tant hommes que femmes, marchèrent vers le Palais en criant *vive le Roi*. Le sieur *O. Reilly*, Maréchal de Camp, à qui le Roi avoit donné le commandement de toutes les troupes qui étoient à *Madrid*, proposa à Sa Majesté de dissiper cette populace en employant contre elle les voies de force & de rigueur; mais Sa Majesté témoigna la plus grande répugnance à répandre le sang de ses Sujets: il y eut cependant quelques coups de fusil de tirés qui tuèrent six à sept personnes. Le Roi jugea enfin à propos de se faire voir, vers les cinq heures, sur un grand balcon placé au milieu de son Palais. Les mutins y coururent en foule en criant toujours *vive le Roi*: ils demandèrent la révocation de la défense des manteaux longs & des chapeaux rabattus, la diminution du prix du pain & de l'huile, & la suppression de la Compagnie qui a entrepris la fourniture des vivres nécessaires pour l'approvisionnement de *Madrid*. Sa Majesté daigna leur accorder ce qu'ils demandoient & ils se retirèrent avec les plus vives démonstrations de joie & de soumission. Tout étant ainsi pacifié, le Roi jugea à propos de partir le 25 au matin pour *Aranjuez*. Dès que le Peuple en eut été informé, il se mutina de nouveau sous prétexte que sa fidélité étoit devenue suspecte & demanda que le Roi revint dans sa Capitale, Sa Majesté fit répondre qu'Elle ne doutoit point de la fidélité de ses Sujets, mais qu'Elle ne rentreroit dans *Madrid* qu'après que l'ordre & la tranquillité y seroient entièrement rétablis. Cette réponse du Roi ayant été communiquée au Peuple le 26 au matin par le Secrétaire du Conseil de *Castille*, tous les mutins se séparèrent sur le champ après avoir remis les armes, dont ils s'étoient emparés & dès ce moment tout a été tranquille.

Le Marquis & la Marquise de *Squillace* sont partis pour *Catagene*, d'où ils doivent se rendre à *Naples* avec leur famille. Le Roi a chargé du Ministère des Finances Don *Miguel Mouzquiz*, premier Commis de ce Département & Secrétaire du Conseil Souverain de la Guerre.

De

De COPENHAGUE le 7 Avril.

Le Roi vient de défendre de transporter aucun nègre hors des Isles que S. M. possède en *Amérique*, sans en avoir obtenu la permission du Gouverneur des dites Isles; ceux qui enfreindront cette défense, payeront une Amende de 300 Ecus & seront en même tems contraints à la restitution du nègre transporté, ou d'un autre à sa place.

Jean Albrecht Baron de Korff, Chevalier des Ordres de *St. André*, de *St. Alexandre Newski* & de *Ste. Anne de Russie*, Conseiller privé & Chambellan de l'Impératrice de toutes les *Russies*, son Ministre Plénipotentiaire auprès de cette Cour, est mort ici aujourd'hui dans la 70. année de son âge.

De HAMBOURG le 15 Avril.

Suivant les lettres de *Stockholm* du 4 AVRIL Mr. *Brandel*, Secrétaire du Consulat de *Suede* à *Alger*, a mandé en date du 8 Février que le nouveau Dey après son avènement au Gouvernement avoit renouvelé & confirmé le plus solennellement les Traités qui subsistent entre cette Couronne & Regence: de sorte que les nouvelles qu'on a publiées que le Dey avoit rompu la paix avec la *Suede*, sont absolument destituées de fondement.

Suivant les mêmes lettres L. L. M. M. & la Famille Royale ont reçu le 3 les compliments de félicitation à l'occasion du mariage de S. A. R. le Prince Héritaire, & diné ce jour - là en public: un grand nombre de Deputés des Etats qui étoient venus complimenter L. L. M. M., ont diné à la Cour à différentes tables, & y avoient été invités par les Chambellans.

De FRANCFORT, le 19 Avril.

Suivant les lettres de la *Haye* du 8 de ce mois, L. H. P. ont nommé le Comte de *Degenfeld* pour remplacer feu Mr. de *Burmanna* en qualité de leur Ministre Plénipotentiaire à la Cour L. & R.

De RATISBONNE, le 23 Avril.

En conséquence du Rescript de l'Empereur du 18 Mars de cette année portant que S. M. I. à l'exemple de ses predecesseurs demandoit pour le maintien de ses droits & de ceux du *St. Empire* l'homage de la ville de *Ratisbonne* ainsi que des autres villes, la ceremonie en a été fixée ici au 28 de ce mois & l'on apprend qu'elle aura lieu à *Francfort* le 14 du mois prochain.

„ A V E R T I S S E M E N T .

„ On notifie par la presente à un chacun que Sa Majesté Imperiale a
„ résolu ultérieurement qu'à l'avenir tous Cabaretiers & Limonadiers ou
„ Caffetiers bourgeois qui voudront traiter, vendre du Vin, de la Biere,
„ du café & autres semblables choses dans le *Brater*, & y faire eriger des
„ Tentes ou procurer d'autres semblables aisances, en auront gratis la per-
„ mission, S. M. I. ayant déjà donné les ordres à cet effet à Son Grand
„ Veneur de la Cour & du pays, & ayant de plus ordonné non seule-
„ ment d'accorder cette permission à tous ceux qui l'ont déjà demandée,
„ ou qui la demanderont à l'avenir; mais aussi d'en avertir le Public par
„ les Gazettes.

„ S. M. I. a encore ordonné que l'eau pour arroser la grande
„ Allée du *Brater* sera fournie aux fraix de la Caisse du Bureau de la Ve-
„ nerie de la Cour, & l'on notifie en conséquence par le present avertisse-
„ ment à tous & un chacun la gracieuse résolution que S. M. I. a prise
„ pour contribuer à la satisfaction des Habitans de cette Capitale.

Vienne le 17. Avril 1766.